Mieux vivre
la Ville aux Dames

La Villo News

01
Nov. 2008
Journal de l'association
Mieux Vivre la Ville aux Dames

Agir autrement, mais toujours avec vous

www.mieuxvivrelavilleauxdames.org

Un bulletin Villo News en complément d'un magazine Villo Mag, pourquoi ?

Pour coller au plus près de l'actualité et donner un avis objectif sur les sujets brûlants du moment, mais surtout pour vous tenir informé sur les actions engagées par la majorité dirigeante qui n'a visiblement pas envie de partager le pouvoir, avec 57 % des suffrages aux dernières élections : un comportement d'arrière garde face à une situation économique et sociale que nous vivons actuellement.

Michel Marchandeau
Vice-président de l'association

DU BIO PRÈS DE CHEZ MOI !

Lors de l'enquête publique sur le **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme, l'association « Mieux vivre la Ville-aux-Dames » et les élus de l'opposition avaient déposé un avis pour que soit maintenue une agriculture maraîchère de proximité offrant des **légumes de qualité**. Or, l'actuelle majorité municipale, forte de **bétonner à tout va**, avait entrepris de délocaliser l'activité du **seul** maraîcher bio de notre commune dans le but de concrétiser le projet dit de « la Saulas », c'est-à-dire des pavillons et des bâtiments à 2 étages, couplé au projet « **European Homes** ».

L'idée même de délocaliser une telle activité aurait vu sa disparition, car il faut au minimum **3 ans** pour qu'une terre puisse obtenir le label « bio ». Aujourd'hui, le projet agri urbain de la CCET semble aller dans le sens de la conservation non seulement de notre maraîcher bio mais aussi de voir une zone conservée à toute fin de voir un jeune agriculteur s'installer et pérenniser ainsi cette activité.

Pour nous, il est primordial que des jeunes maraîchers bio s'installent sur notre commune et afin d'offrir des produits de qualité au plus grand nombre, la CCET doit lancer à terme les conditions du bio à la cantine de l'école mais aussi à la MAFPA.

Enfin, nous revendiquons l'idée qu'il ne faut pas bétonner sans vision harmonieuse entre zones agricoles et zones bâties, les deux doivent être respectés, **il y va de l'équilibre de notre commune et de la qualité de vie des gynépolitains.**

Gilles Engels

LA VILLE AUX DAMES VISE LE PODIUM !

Avec 651€ de taxe d'habitation pour une famille avec deux enfants, La Ville Aux Dames a raté le PODIUM !
La **4ème place** des communes les plus chères d'Indre-et-Loire ! Et pourtant…

Nous sommes à des années-lumière des services rendus à la population par nos devanciers : Fondettes, Saint-Cyr-Sur-Loire et Saint Avertin.

Etre un « mauvais élève de la classe », pour reprendre l'expression de la **Nouvelle République** du jeudi 13 novembre 2008, n'est sûrement pas pour nous plaire. D'autant que notre taxe «ordures ménagères» a bondi de **7,14 %** en 1 an (*voir votre feuille d'impôts fonciers*). Réellement notre municipalité est en quête de record !

④ : La Ville aux Dames = **651** €
③ : Saint Avertin = **661** €
② : Saint Cyr sur Loire = **682** €
① : Fondettes = **754** €

•Montant moyen en Indre &L oire : **346** €
Source : Nouvelle République du 13/11/08

875 € de dette par habitant

COMMENT EXPLIQUER UNE TELLE AUGMENTATION ?
Rappelons que les ordures ménagères à La Ville-Aux-Dames sont gérées par une entreprise privée dont les actionnaires réclament une part de plus en plus grande des richesses créées sous forme de dividendes. Ce qui se traduit, pour vous, de payer plus cher ce service afin d'augmenter le chiffre d'affaire et les dividendes.
Les communes ou communauté de communes qui adoptent une gestion en REGIE n'ont pas à distribuer de dividendes et donc logiquement, le coût de la taxe sur les ordures ménagères est inférieur pour les habitants de ces communes.

C'EST UN CHOIX éminemment POLITIQUE de la municipalité en place, dans la droite ligne de l'équipe municipale précédente, du PRIVE et de ses prélèvements de plus en plus lourds sur les budgets des familles, en moyenne, de plus en plus serrés. **C'est le choix d'une politique municipale en faveur de la domination du marché contre le choix du service public** dont la raison d'être est l'INTERET GENERAL.

Et, aujourd'hui plus qu'hier, l'INTERET GENERAL c'est un coût des services municipaux le plus bas possible pour les ménages. Ceci est possible avec un service public municipal des ordures ménagères !
Vous avez bien compris : la défense d'un service public local de gestion des ordures ménagères est la position défendue par l'association « Mieux Vivre La Ville aux Dames ».

Dominique Gendron

ÉTUDE HYDRAULIQUE

La crue de la Loire survenue récemment, atténuée certes, rappelle aux Gynépolitains (Caillons), que La Ville aux Dames est bel et bien en zone inondable et que par conséquent des précautions doivent être prises en matière d'urbanisation.

Dans les années 1970, les municipalités successives ont complètement oublié cette réalité (en effet, les crues sont revenues en 1977). Pour preuve, nous citerons la construction d'un lotissement au Bois de Plante sur des terrains communaux où le risque d'inondation n'est pas neutre.

De même pour les deux lotissements du nord de la commune : le Petit Bois et le Champ Fleuri, où ce risque est certes moindre, mais où l'erreur principale a été de délivrer des permis de construire pour des maisons sur sous-sol enterré ou sans vide sanitaire. Tout ceci avec un réseau d'eau pluviale sous-dimensionné qui a pour conséquence l'entrée de l'eau dans les habitations au moindre orage conséquent (40 mm).

Le problème du sous-dimensionnement contesté par la municipalité lors du dernier Conseil Municipal, a pourtant était **confirmé par un constat d'huissier**, *daté du 3 juin, qui relève que plusieurs tampons sont encore anormalement chargés en eau, que*

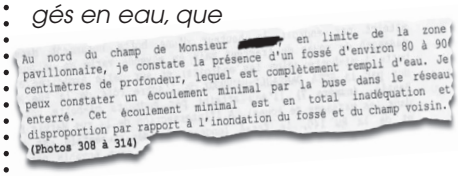
Au nord du champ de Monsieur [redacted] en limite de la zone pavillonnaire, je constate la présence d'un fossé d'environ 80 à 90 centimètres de profondeur, lequel est complètement rempli d'eau. Je peux constater un écoulement minimal par la buse dans le réseau enterré. Cet écoulement minimal est en total inadéquation et disproportion par rapport à l'inondation du fossé et du champ voisin.
(Photos 308 à 314)

des terres agricoles sont devenues de vastes plans d'eau. Des fossés sont inondés sans évacuation perceptible, l'eau et des détritus y stagnent, les buses sont totalement chargées en eau.

En réponse la municipalité rétorque que le rapport d'expertise écarte la responsabilité de la commune

Suite au dos ☞

Agir autrement, mais toujours avec vous

Suite de la page 1 «**ÉTUDE HYDRAULIQUE**»

*quant aux dégâts survenus sur les terres agricoles. Il faut savoir qu'il ne s'agit pas d'un rapport impartial tendant à rechercher l'origine des désordres et à proposer des solutions, mais d'**un rapport d'expert d'assurance qui a pour but principal de dédouanner financièrement la commune et son assureur** !*

Une étude hydraulique de toute la commune est donc indispensable pour définir à la fois les travaux à effectuer et la conduite à tenir en matière d'inondation. Cette étude doit intégrer les apports d'eau importants qui proviennent en amont de Montlouis (Varennes de Conneuil, zone d'activité et Saule Michaud) et en aval de Saint Pierre des Corps où la Boire est le seul exutoire pour les 3/4 de nos eaux pluviales.
Par ailleurs, il serait judicieux de mettre en place un réseau de récupération des eaux de pluies sur les bâtiments communaux disposant de surfaces importantes (gymnase, salle de tennis, service technique) afin de ne plus utiliser l'eau potable pour l'arrosage.

Michel Marchandeau

Mieux vivre la Ville aux Dames

Affichez vos idées !
Et aidez notre association en un seul geste.
Achetez notre badge !
1€
(*tirage limité - à commander au siège*)

Plus d'articles sur le Blog !

La place disponible sur ce document n'est pas extensible et c'est à regret que nous enlevons des articles des plus intéressants.

Plus d'informations sur
www.mieuxvivrelavilleauxdames.org
(entre autres, l'echo du conseil municipal)

On ne peut pas être juge et partie !

Le Centre socio-culturel **Camille Claudel**, comme toutes les autres associations représentent la diversité, le lien social, ce sont des lieux de rencontre des citoyens. Adhérer à une association, y prendre des responsabilités, c'est animer, dynamiser, encourager toute une équipe de personnes qui partagent le même but, c'est mobiliser les générosités. Le bénévolat, c'est s'investir personnellement dans le souci de développer des intérêts communs.

L'association repose sur un contrat de droit privé, et la tentation peut être grande pour une commune de créer une association loi 1901 **afin d'échapper aux règles de droit public**. Il s'agit alors d'un démembrement du service public. La volonté associative est oubliée, seule subsiste la tentation associative, outil de contournement des obligations de la gestion publique.

Si les associations locales trouvent leurs ressources dans leurs activités (cotisations, organisation de fêtes, matchs...) elles ont souvent recours à des subventions publiques versées par les collectivités. Or, dans le cas de la tentation associative, l'association ne dispose alors d'**aucune liberté** dans l'utilisation des fonds, le pouvoir de décision appartenant toujours à la collectivité qui les a versés.

Alors que nous vivons tous dans une société de séparation des pouvoirs, il est légitime de s'interroger sur le fonctionnement du Centre social Camille Claudel où on y retrouve **2 conseillères municipales et 2 adjoints au maire, tous membres de la majorité municipale**, dans le Conseil d'Administration.

Bien entendu, il ne s'agit que d'une constatation puisqu'il n'y a rien d'illégal. En aucun cas, par ailleurs, nous ne pouvons mettre en doute cette volonté manifeste de participer au dynamisme de l'association. Il nous paraît donc nécessaire de rappeler que l'ensemble des relations entre la collectivité et l'association est détaillé dans une convention de partenariat déterminant clairement les obligations réciproques.

En revanche, il conviendra que les élus s'abstiennent de participer au sein du conseil municipal à toute décision relative à l'association, surtout en matière financière, pour ne pas tomber sous le coup des dispositions réprimant la prise illégale d'intérêt. **C'est une question de morale**. On ne peut pas être juge et partie.

Fabien Coste

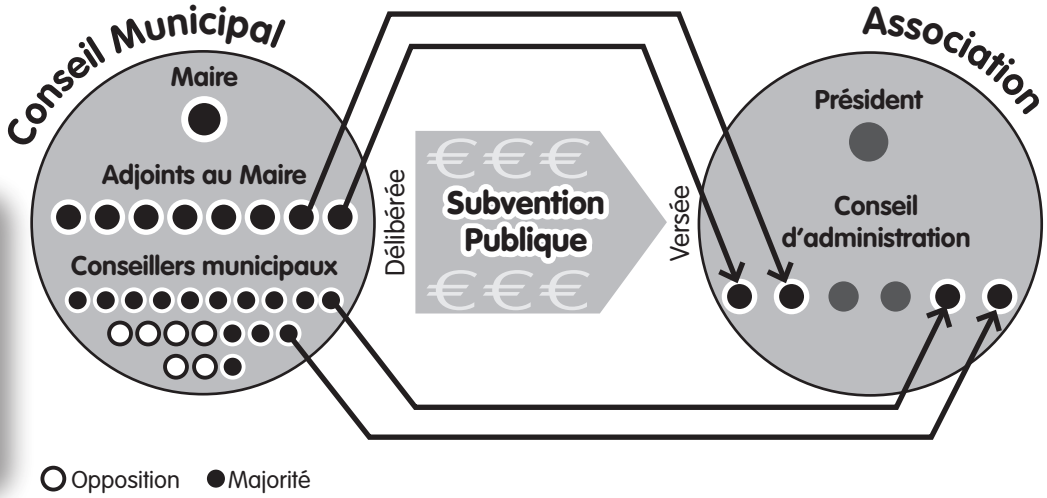

Deux poids deux mesures !

CHOQUANT !

Au dernier conseil municipal, les élus d'opposition « Mieux Vivre la Ville aux Dames» se sont vus REFUSER LE DROIT de faire une déclaration à la fin du conseil municipal alors que monsieur le maire était informé qu'il y en aurait une de leur part, au motif que les élus n'avaient pas transmis le texte de cette déclaration avant le conseil municipal au maire.

Il faut, cependant, remarquer que les élus de la majorité se sont autorisés à faire une déclaration au début du conseil municipal du 20 octobre 2008 SANS COURRIER PREALABLE à monsieur le maire. De plus, dans la précédente mandature, y compris celle de monsieur le maire actuel, les déclarations étaient autorisées sans dépôt préalable.

QUE FAUT-IL EN PENSER ?
MAIS OU EST LA DEMOCRATIE ?

DOMMAGE !

Dans la Nouvelle République du 26 Novembre, premiere page :
Internet : le haut débit à portée de (presque) tous.

Nous n'avons pas de chance, il reste à peine **1%** des foyers du département non desservis pas le haut débit, et dans ces 1%, le **grand Village** !!!! C'est tout à fait regrettable !

L'association Mieux Vivre la Ville aux Dames sera présente au marché de Noël près de l'église le 14 Décembre ! Venez nous voir !

Ne pas jeter sur la voie publique

«Mieux Vivre la Ville aux Dames»
6 rue Elsa Triolet 37700 La Ville aux Dames - Tél. : 06 25 86 00 10 - 06 14 57 32 96
E-mail : mieuxvivrelvad@aliceadsl.fr - Web : http://www.mieuxvivrelavilleauxdames.org